



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Délégation Sarthe

Maison de l'eau 43 rue de l'Estérel 72000 LE MANS

☎ 02 43 85 96 65 / site Internet : sarthe.lpo.fr



Le tarier pâtre

Photo de Jacky MELOCCO

**BULLETIN ANNUEL D'ORNITHOLOGIE
De la LPO Sarthe**

N° 7

2007

(7 €)

Le tarier pâtre n°7

SOMMAIRE

- ✓ **UNE STATION DE SONNEUR A VENTRE JAUNE (*Bombina variegata*) EN SARTHE**
Frédéric LECUREUR
p 2 à 12

- ✓ **LA MONNERIE UN SITE REMARQUABLE POUR L'OBSERVATION DE L'AVIFAUNE EN SARTHE.**
Bernard et Christiane BASOGE, Jérôme LACAMPAGNE
p 13 à 26

- ✓ **ENQUETE SUR LES ARDEIDES NICHEURS EN SARTHE EN 2007**
Jérôme LACAMPAGNE
p 27 à 29

UNE STATION DE SONNEUR A VENTRE JAUNE (*Bombina variegata*) EN SARTHE

En fin d'année 2005, la LPO Sarthe signait avec la société Cemex Granulats-Centre (ex Morillon-Corvol) une convention ayant pour objectif d'optimiser la gestion et le réaménagement écologiques des deux sites d'extraction sarthois de ce carrier.

Les sites d'extraction en question sont des carrières de roches massives dont l'exploitation, en fosse ou à flanc de coteau, génère des milieux diversifiés tels des fronts de tailles, parois verticales d'une quarantaine de mètres de hauteur, des zones humides, des zones d'éboulis.

La juxtaposition de milieux si différents, nous laissait supposer, malgré les perturbations liées à l'extraction de la roche, la présence d'espèces faunistiques et floristiques diversifiées. Nos intuitions se sont révélées exactes dès les premiers inventaires du printemps 2006 pendant lesquels a été observé tout un cortège d'espèces : Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), et Effraie des clochers (*Tyto alba*,) nidifiant dans les cavités des fronts de tailles, Triton alpestre (*Mesotriton alpestris*), Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Couleuvre d'esculape (*Elaphe longissima*), Ophrys abeille (*Ophrys apifera*).

Mais la plus grande surprise fut la découverte sur l'une des deux carrières, la carrière du Châtelet située sur la commune de Ségrie, de la présence du Sonneur à ventre jaune.

I. Description de l'espèce

1. Morphologie

Le Sonneur à ventre jaune est un amphibien appartenant à l'ordre des anoures (crapauds, grenouilles et rainettes) de 4 à 5 cm de long, au corps aplati qui possède une pupille en forme de coeur. Le dos est terne, tons gris-marron, et possède de petites verrues dont l'extrémité est de couleur noire. La coloration de sa face ventrale, et de la face interne des pattes, caractérise cette espèce : jaune voire orangée, ponctuée de taches noires ou bleuâtres de formes irrégulières. Ces taches propres à chaque individu sont invariables pendant toute la vie de l'animal.



*Sonneur à ventre jaune adulte
(photo réalisée sur le site)
F. Lécureur/LPO Sarthe*



*Face ventrale d'un Sonneur
(photo réalisée sur le site)
E. Perez/ LPO Sarthe*

2. Biologie

La période d'activité de l'espèce s'étend, en fonction des conditions météorologiques, d'avril à septembre. En dehors de cette période, ainsi que durant les périodes de sécheresse, l'animal se réfugie sous des pierres, dans les anfractuosités du sol ou encore dans la vase.

La reproduction se déroule principalement, dans notre département, de mai et juin. C'est lors de cette période que les chants des mâles sont audibles.

Le régime alimentaire de ce crapaud se compose de divers invertébrés : vers, insectes etc.

La mobilité de l'espèce n'est pas encore bien connue. Les adultes n'effectueraient en général que des déplacements de quelques centaines de mètres seulement de leur habitat mais des déplacements de plusieurs kilomètres ont déjà été observés. Quant aux juvéniles, ils sembleraient capables de parcourir quelques kilomètres (4 au maximum) pour rechercher de nouveaux habitats favorables.

3. Ecologie

En plaine, l'espèce se rencontre principalement en milieu bocager, prairies et verger. Elle peut se développer également dans les carrières, les gravières, les fossés des bords de route, les ornières et les lisières forestières.

Dans ces différents milieux, l'espèce affectionne les secteurs riches en points d'eau peu profonds et stagnants, à caractère permanent ou temporaire et généralement bien ensoleillés.

4. Statuts et répartition des populations

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire (article 1 de l'arrêté du 22/07/93 fixant la liste des amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire).

Il appartient à l'annexe II et IV de la Directive Habitat et à l'annexe II de la Convention de Berne.

Les espèces de l'annexe II de la Directive Habitat sont des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. L'annexe IV regroupe les espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Quant à L'annexe II de la Convention de Berne, elle rassemble les espèces de faune strictement protégées.

La Liste Régionale Indicative des Espèces Déterminantes en Pays de la Loire attribue comme Statut de Sensibilité à cet amphibien celui **d'espèce en danger**.

Les espèces en danger sont des espèces ayant déjà disparu d'une grande partie de leurs aires d'origine et dont les effectifs sont réduits à un seuil minimal critique. Celles-ci sont menacées de disparition si les causes responsables de leur situation actuelle continuent d'agir.

La Liste Rouge Française classe le Sonneur à ventre jaune dans la catégorie des **espèces vulnérables**.



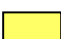

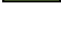
En France, l'espèce n'est présente que dans certains départements et avec des degrés d'abondance variables (voir carte ci-dessous). Les populations connues sont presque toujours de petites tailles, une quinzaine d'individus environ, à l'exception de certaines stations de Lorraine, du Massif Central et des Alpes qui comportent parfois plusieurs centaines de ces crapauds.

En Sarthe, à notre connaissance, seules trois stations sont connues. Cette espèce était à priori commune en Sarthe à la fin du XIXème siècle ainsi que dans certains départements limitrophes.

Cette raréfaction de l'espèce est constatée dans tout l'ouest de l'Europe depuis le début du XXème siècle.

II. Description de la population de Sonneur de la carrière du Châtelet

Carte de répartition et d'abondance du Sonneur à ventre jaune d'après Duguet R. & Melki F., 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, édition Biotope, Mèze, 480 p.

-  Espèce disparue
-  Espèce très rare à exceptionnelle
-  Espèce assez rare à rare
-  Espèce commune à assez commune: lorsque l'on prospecte un biotope favorable à l'espèce, celle-ci est plus souvent présente qu'absente.
-  Espèce absente



1. Caractéristique de la population

La station de la carrière du Châtelet accueille l'une des plus nombreuses populations de Sonneur à ventre jaune de l'ouest français. En Pays de la Loire, l'espèce n'est présente que dans le département de la Sarthe. Elle vient d'être redécouverte après un siècle d'absence en Haute Normandie. Aucune donnée n'est signalée en Basse Normandie depuis plusieurs décennies.

En effet, après avoir constaté la présence de l'espèce sur le site, grâce à l'observation d'un individu, au cours d'une prospection nocturne au tout début de la période d'activité de cet amphibien, nous avons réalisé un comptage de la population en pleine saison de reproduction. Celui-ci a été réalisé le 4 juillet 2006 entre 21h00 et 1h00 du matin.

Cette prospection non exhaustive, en raison du nombre limité de personnes et interrompue à cause du mauvais temps, a permis de répertorier **41 individus** dont des juvéniles.

A noter que de nombreux têtards de Sonneur à ventre jaune ont également été observés lors des différentes sorties prouvant ainsi le caractère reproducteur de l'espèce sur le site.



*Sonneur à ventre jaune juvénile
(photo réalisée sur le site)
F. Lécureur/LPO Sarthe*

2. Localisation de la population

Sur la carrière, les Sonneurs ont colonisé tous les milieux favorables à l'espèce notamment les nappes d'eau de surface et les fossés avec eau stagnante.

Les nappes d'eau de surface sont en réalité des flaques de grande superficie (plusieurs dizaines de mètres carrés) et de très faible profondeur (0 à 40 cm). Elles bénéficient d'un ensoleillement important, d'une eau généralement limpide, d'une faible quantité d'argile sur leur fond mais, pour quelques unes d'entre elles, une certaine eutrophisation est constatée en période estivale. Certaines de ces nappes sont temporaires alors que d'autres semblent être permanentes, probablement en raison de la présence de sources. Plusieurs flaques successives sont parfois reliées par un fossé. Ces flaques sont colonisées par une végétation pionnière peu étoffée.

Enfin, certaines flaques, non occupées actuellement par le Sonneur à ventre jaune, évoluent vers un milieu favorable à l'espèce et seront certainement colonisées dès le printemps 2007.



◀ *Nappe d'eau de surface présente sur le carreau et colonisée par le batracien.*

B. Lécureur/LPO Sarthe

▼ *Flaque située sur le carreau évoluant vers un milieu favorable au Sonneur à ventre jaune.*

F. Lécureur/LPO Sarthe



*Exemple de fossé occupé par le Sonneur ▶
F. Lécureur /LPO Sarthe*

Les fossés ou portion de fossés qui accueillent le Sonneur sont caractérisés d'une part par des eaux relativement stagnantes en raison d'obstacles ralentissant l'écoulement de l'eau et d'autre part par la présence d'une végétation peu dense composée de plantes caractéristiques de ce type de milieu.

Leur profondeur est variable, elle oscille entre 30 et 60 cm. Dans ces fossés s'écoule une eau généralement claire excepté pour les secteurs situés en aval des passages des engins.

Ces portions de fossés présentent alors une forte turbidité en raison du déplacement des particules d'argile qui finissent



par se déposer sur le fond et sur la végétation aquatique.

Ces différents milieux et habitats, proches les uns des autres, semblent permettre aux individus, et en particulier aux juvéniles, de se déplacer d'un site à l'autre.

3. Dynamique de la population

La population de *Bombina variegata* a été mise en évidence pour la première fois sur le carrière du Châtelet au cours du diagnostic écologique réalisé par la LPO Sarthe (année 2006) à la demande de la société Morillon Corvol.

La date de colonisation du site n'est donc pas connue mais actuellement la population compte au moins 41 individus adultes. Différents facteurs peuvent être à l'origine de la taille relativement importante de cette station.

Le facteur principal réside sans doute dans la création d'habitats favorables à l'espèce par l'activité industrielle du carrier. L'espèce colonise ensuite ces habitats et s'y maintient tant que ceux-ci conservent leurs caractéristiques abiotiques.

Les autres facteurs seraient, entre autres, l'absence d'espèces compétitrices pour l'occupation de l'espace (certaines grenouilles) et l'absence d'espèces prédatrices en particulier les poissons. Le sonneur adulte a peu de prédateurs en raison de sa toxicité mais en revanche les oeufs et têtards sont consommés par les poissons.

En raison de l'absence de recensement antérieur, il est impossible de connaître la dynamique actuelle de cette population. Trois hypothèses sont possibles :

- ✓ Expansion de la population avec la multiplication des habitats favorables.
- ✓ Stagnation de la population car les habitats favorables sont restés constants en taille et en nombre? Ou stagnation en raison d'un équilibre entre la destruction d'habitats favorables et la création de nouveaux
- ✓ Diminution en raison de la destruction des habitats de l'espèce?

Seul un état initial du site accompagné d'un suivi annuel permettra de connaître la dynamique de la population de cette station.

III. Gestion de la population de Sonneur, proposée au carrier par la LPO Sarthe, pendant l'exploitation du site

La préservation du Sonneur à ventre jaune sur le site n'est possible qu'avec le maintien des habitats favorables à l'espèce. Il est donc indispensable de mettre en place un certain nombre de mesures qui permettent de conjuguer l'exploitation du site (qui est à l'origine de la création des habitats du Sonneur) avec les exigences écologiques de ce batracien.

Le maintien des habitats est possible en appliquant différentes mesures:

Laisser en l'état les secteurs accueillant le Sonneur qui sont momentanément inexploités. La gestion appliquée actuellement sur ces sites (flaques d'eau, fossés) doit être maintenue de façon à conserver le niveau d'eau et ses fluctuations éventuelles. De même, ces secteurs ne doivent en aucun cas servir de lieux de stockage de matériaux divers ou encore d'engins d'exploitation.

Créer de nouveaux habitats favorables à l'espèce pour compenser la perte de sites accueillant le batracien.

En tout état de cause, la perte d'un site à Sonneur sur la carrière doit être accompagnée d'un certain nombre de précautions. Il est indispensable de délocaliser préalablement les sonneurs avant d'entreprendre des travaux sur un de leur site de vie qui auraient pour conséquence la destruction ou la détérioration de ce milieu

La délocalisation d'un groupe d'individus ou d'une portion de la population est possible en asséchant la ou les poches d'eau incluses dans la zone de travaux. Pour être efficace, l'assèchement doit être réalisé en dehors de la période d'activité de l'espèce, entre octobre et février. Les travaux prévus devront débuter la même année mais seulement quelques mois après l'assèchement du secteur et lorsque les batraciens auront eu le temps de migrer vers de nouveaux sites. Le Sonneur étant actif à partir du mois de mars, les travaux ne commenceront qu'à partir du mois de juin. Le site restera asséché pendant toute la durée des travaux.

La création d'habitats favorables résultera directement des modes d'extraction actuellement appliqués sur la carrière. En effet, préalablement à l'exploitation d'un front de taille, il est créé un fossé permettant de drainer les eaux de surface et d'infiltration. Ces fossés en eau, relativement profonds et de création récente n'accueillent pas le Sonneur à ventre jaune. Mais à la fin de l'exploitation définitive ou temporaire de ce front, le fossé est comblé. Il se forme alors une nappe d'eau de surface qui va être naturellement colonisée par une végétation pionnière. Un nouveau milieu susceptible d'accueillir *Bombina variegata* se met alors en place en un ou deux ans.

Ce processus sera donc appliqué sur les différentes zones de la carrière dont l'exploitation sera momentanément interrompue.

Toutefois, il sera peut-être nécessaire de créer volontairement des milieux favorables au Sonneur si ceux-ci viennent à manquer.

Parallèlement au maintien des habitats favorables au Sonneur, d'autres mesures doivent être appliquées.

- ✓ **Utiliser des buses temporaires lors du franchissement des fossés par les engins.**

Ces buses seront utilisées pour le franchissement des fossés dont l'eau s'écoule dans une nappe d'eau colonisée par le Sonneur. En effet, la traversée d'un fossé par un engin provoque une mise en suspension des particules d'argile. Celles-ci provoquent par colmatage l'asphyxie des pontes et larves de batraciens et modifient les caractères physico-chimiques de la nappe d'eau au risque de la rendre inhospitalière pour le Sonneur.

En roulant sur ces buses pour traverser les fossés, les engins ne perturbent pas le fossé et la mise en suspension d'argile est ainsi évitée. Ces buses étant mobiles, elles peuvent être déplacées en fonction de l'évolution des zones d'exploitations.

- ✓ **Bannir toute introduction d'espèces sauvages ou domestiques sur la carrière, en particulier les poissons, grands consommateurs d'œufs de batracien.**

IV. Aménagements « pilotes » et définitifs

1. Extension sud-est

Il est prévu une extension située au sud-est de la carrière d'une superficie de 1,5 hectares environ. Celle-ci sera exploitée pendant quelques années avant d'être définitivement remblayée en 2011. Ce secteur est ensuite destiné à accueillir des matériaux divers mais aussi certaines installations.

Pour assurer la pérennité du Sonneur sur le site, pendant l'exploitation mais aussi et surtout après le réaménagement final de la carrière prévue dans trente ans, il est nécessaire de consacrer une partie de cette extension en site « pilote ».

En effet, différents aménagements pourront être créés sur ce site. Ils permettront, d'une part de tester les potentialités de colonisation du Sonneur en surface du site d'extraction et d'autre part, de tester l'efficacité des aménagements réalisés. Afin de pouvoir accueillir différents types d'aménagements, une surface de 1500m² minimum, soit 10% de la surface totale de l'extension, doit être conduite en site pilote.

Ce site pilote comportera un maillage dense de « micro-habitats aquatiques », accompagnés d'habitats terrestres nécessaires à l'hibernation et à la protection contre les fortes chaleurs estivales.

Etant donné que de nombreux petits milieux humides seront créés, il faudra s'assurer de l'imperméabilité du site. De plus, le Sonneur, en tant que espèce pionnière, apprécie les sols pauvres en éléments nutritifs sur lesquels ne se développe qu'une végétation clairsemée permettant un bon ensoleillement des poches d'eau. Toute la surface de ce site pilote sera donc constituée d'un sol à la fois imperméable et pauvre sur le plan nutritif. A cet effet, il pourra être recouvert de fragments de roche compactés mais non argileux (à l'image de la surface du carreau).

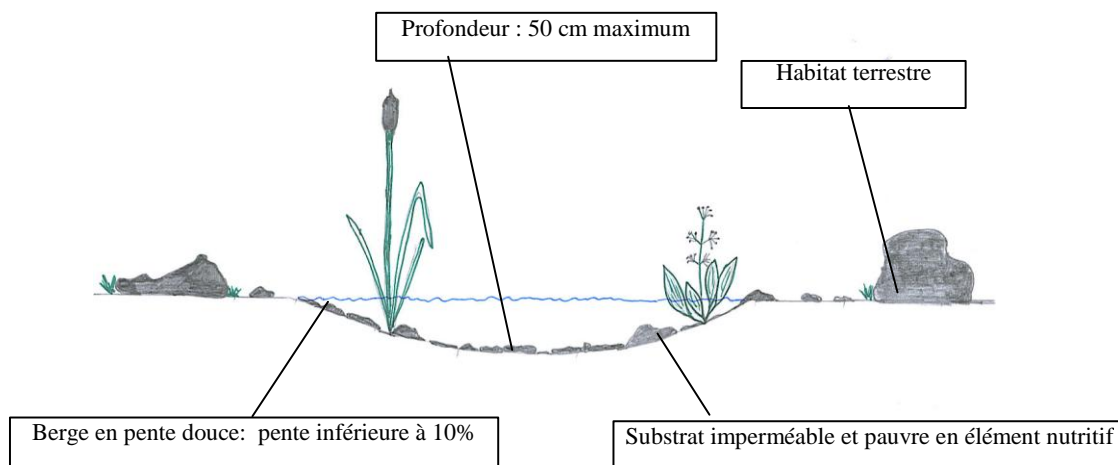
Les micro-habitats aquatiques seront composés de mares de très faible profondeur, de fossés mais aussi d'ornières.

Les mares, en forme de cuvette, auront une profondeur variant de 0 à 50 cm maximum. Elles seront pauvres en végétation de part la nature de leur substrat. De plus, elles comporteront des berges en pente très douce pour faciliter l'accès aux sonneurs.

On réalisera environ dix mares sur le site pilote, chacune ayant une surface d'environ 25m².

Profil d'une mare type du futur site pilote

Dessin : F. Lécureur/LPO Sarthe



Les fossés auront les mêmes caractéristiques que les mares : faible profondeur (0 à 50 cm), faible développement de végétation aquatique en raison du substrat. En revanche, ils posséderont une pente quasi nulle qui permettra la stagnation de l'eau.

Ils assureront une certaine connectivité entre les différents habitats aquatiques et faciliteront le déplacement des batraciens.

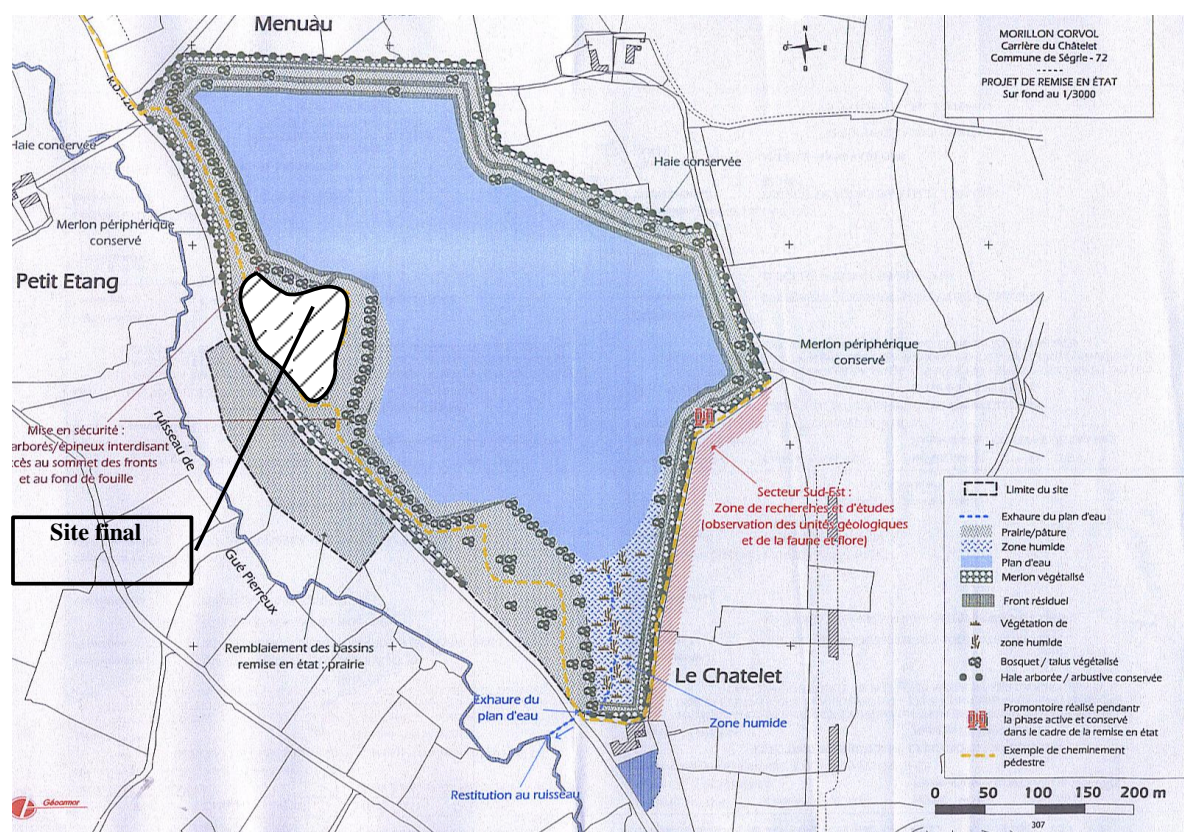
Les ornières seront de simples dépressions réalisées grâce aux roues des engins. Elles seront réalisées lors de l'aménagement du site pilote. Ensuite la circulation des véhicules sera à proscrire sur ce secteur.

Le niveau d'eau dans ces trois milieux humides variera en fonction de l'apport d'eau. Les fossés et ornières pourront présenter un caractère temporaire. Quant aux mares, il serait souhaitable qu'elles soient en eau au moins pendant toute la saison de reproduction et de développement des têtards (si possible de fin avril à août).

Les habitats terrestres seront constitués par de grosses pierres (30 à 50 cm de diamètre environ) déposées aux abords des mares. En complément, il pourra être créé des amoncellements de gros branchages ou encore être déposées quelques souches.

Ce site pilote sera séparé du reste de l'extension par un fossé sec surmonté d'un talus (1 à 1,5 m de hauteur). Ce dispositif évitera la dispersion des batraciens vers la zone fréquentée par des engins. En revanche, il sera « ouvert » du côté des zones cultivées.

Localisation et surface occupée par le site d'accueil «final»



Si ces aménagements s'avèrent efficaces ainsi que leur gestion, il faudra dès la fin de l'exploitation recréer ces habitats « pilotes » sur la plate-forme de traitement dans le but de

créer un nouveau site à Sonneur. En effet, l'extension sud-est aura pour vocation l'exhaure des eaux du futur plan d'eau et sera du type zone humide. Elle ne pourra donc plus accueillir des habitats favorables au Sonneur à ventre jaune. Le site pilote situé sur cette extension sera néanmoins temporairement conservé et «relié» au nouveau site à Sonneur par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fossés en eau. Ces fossés permettront aux batraciens de migrer du site pilote vers leur nouveau site d'accueil. Ils seront ensuite comblés .

Ce nouveau site sera localisé sur un secteur à la fois non inondable et non contigu à la zone humide : l'actuelle plate-forme de traitement.

Ce site sera géré selon les mêmes procédés que ceux qui auront été mis en place pour le site pilote.

2. Bassins de décantation

Les bassins de décantation ne sont pas colonisés par le Sonneur et ne le seront sans doute jamais en raison de leur profondeur et leurs berges abruptes. En revanche, les mesures prévues pour la remise en état du site prévoient en fin d'exploitation un retour de ces bassins en zone agricole et notamment en prairies.

Afin de créer un autre site favorable au Sonneur à ventre jaune, une remise en état de ces bassins serait à envisager de façon à aboutir à une zone prairiale comportant une petite dizaine de poches d'eau. Un pâturage extensif du site sera indispensable pour éviter la fermeture du milieu et le comblement des mares.

Ces bassins réaménagés pour le Sonneur seront situés à proximité du site « final » à Sonneur de la zone d'extraction. En cas de colonisation de ces bassins par l'espèce, la route départementale constituera un obstacle pour le déplacement des individus. Il sera donc indispensable, lors du réaménagement des bassins, de réaliser un crapauduc qui reliera ces deux zones à Sonneur.

Un crapauduc est un système qui permet le passage des batraciens sous une chaussée dans le but de limiter l'impact de la circulation automobile.

Les buses qui actuellement, en passant sous la chaussée, acheminent vers les bassins l'eau utilisée pour le lavage des granulats pourront éventuellement faire office de crapauduc.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ECRITS (LIVRES, PLAQUETTES, BROCHURES...)

ACEMAV. (2003). - **Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg**, Biotope.

DASNIAS P., (2002). - **Aménagement écologique des carrières en eau. Guide pratique**, Muséum National d'Histoire Naturelle/Comité National de la Charte Professionnelle de l'Industrie des Granulats, Ecosphère.

DIREN, (novembre 1999). - **La liste indicative des espèces déterminantes en Pays de la Loire, espèces animales.**

FIERS V., (2004). - *Guide pratique, principales méthodes d'inventaire et de suivi*. RNF.

MORILLON CORVOL, (mars 2004). - **Morillon Corvol, aménageur d'espaces.**

TROTIGNON J. & WILLIAMS T., (juin 1990). - **Favoriser la vie des étangs**. ATEN.

SITES INTERNET

Cartes de localisation :

www.geoportail.fr

www.mappy.fr

Informations sur le Sonneur (description de l'espèce, habitats, statuts de protection,...) :

<http://mrw.wallonie.be>

Informations sur les chiroptères : www.lpo-anjou.org

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de cette étude, je remercie les différents organismes et personnes qui ont prêté leur concours à la réalisation de ce projet.

Morillon Corvol-Centre qui a contribué financièrement à la réalisation de cette étude.

Les chefs d'exploitations et le personnel des carrières de Ségrie et de Saint Léonard des bois pour leur accueil et le temps consacré à nos sollicitations.

- Elodie Perez, Chargée d'études, qui a participé aux sorties de terrain et qui a contribué à la rédaction de ce rapport,

- Boris Lécureur, Stagiaire BTS GPN, qui a également participé aux sorties de terrain et à la rédaction de ce rapport,

Les bénévoles et sympathisants de la LPO Sarthe :

- Jean-Joseph Démotier pour la relecture du document,

- François Cudennec pour les relevés botaniques

- Benjamin Même Lafond pour ses précieux conseils sur le Sonneur à ventre jaune

LA MONNERIE, UN SITE REMARQUABLE POUR L'OBSERVATION DE L'AVIFAUNE EN SARTHE

Présentation du site

Le site de la Monnerie est situé en Sarthe au sud de la Flèche entre le Loir et la route départementale 23.

Longitude : 00°02' ouest

Latitude : 47°41' nord



Localisation du lac principal

Il a été créé principalement sur l'emplacement de deux fermes et d'un étang. Ce milieu était à l'origine surtout constitué de prairies naturelles, de quelques cultures et de deux petites zones marécageuses.

Le groupe Lafarge exploite le site depuis les années 1980 et en extrait des granulats. Il réaménage les excavations au fur et à mesure de l'avancée des prélèvements.

Le terrain étant situé très près de la nappe phréatique, les parties creusées se remplissent d'eau.

L'ensemble de la zone s'étend sur 200 hectares (à terme 260 hectares) avec un lac principal de 35 hectares qui sera étendu à 70 hectares en fin d'exploitation (vers 2010), un lac indépendant pour la pêche de 4 hectares, une petite zone marécageuse et quelques prairies dont la gestion est confiée à des agriculteurs.

A l'heure actuelle, les meilleurs endroits d'observation sont les suivants :

- la partie en cours d'extraction qui accueille les oiseaux d'eau hivernants et les migrateurs.
- deux bassins de rétentions fermés et interdits au public, favorables aux sarcelles et aux limicoles de passage.
- la prairie humide à proximité du lac de pêche où les Vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*), les Hérons cendrés (*Ardea cinerea*) et parfois les Oies cendrées (*Anser anser*) séjournent en hiver et au printemps.

L'étude s'appuie sur les observations entre 2000 et 2007 de Christiane et Bernard Basoge, François Cudennec et Serge Jouvin.

L'ensemble des observations ont été rassemblées et organisées par Christiane et Bernard Basoge

LES HIVERNANTS :

L'ouest de l'Europe et à ce titre la Sarthe, constitue une zone d'hivernage pour de nombreuses espèces qui trouvent sur les plans d'eau une nourriture suffisante et une tranquillité « relative » lorsque celles-ci ne sont pas chassées.

Certaines espèces hivernent en nombre :

La Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) utilise le lac comme reposoir en hiver. Les rassemblements peuvent être conséquent comme par exemple 1 500 le 19 janvier 2004 date du recensement des laridés hivernants organisé par la revue Ornithos, soit 40% du total des individus recensés en Sarthe (3 728). Cet effectif a été dépassé le 2 janvier 2006 avec 2 500 mouette rieuse, un record sur le site. Cette espèce, comme le Goéland brun, se rassemble en dortoir sur les étendues d'eau qui leur garantissent leur sécurité vis-à-vis des prédateurs

Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) s'installe sur les cultures ou les prairies attenantes. Les effectifs peuvent atteindre jusqu'à 1 500 individus comme durant la première quinzaine de janvier 2007.



Le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) fréquente l'ensemble des étangs de la Sarthe en hiver. Sur le site de la Monnerie l'arrivée des hivernant est progressive à partir du mois de novembre et les effectifs diminuent à partir de février. Le maximum de 133 individus a été relevé le 29 décembre 2005 le lac étant partiellement gelé. Il est probable que le gel à cette date, des étangs moins profonds, a rabattu sur la Monnerie des individus à la recherche d'eau libre.

Le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) séjourne principalement entre la mi novembre date des premières arrivées et la mi février date des premiers départs. Cependant, l'effectif maximum a été observé le 14 octobre 2004 avec 130 oiseaux. Il s'agit probablement d'oiseaux en cours de migration et stationnant temporairement pour une partie d'entre eux.

La Foulque macroule (*Fulica atra*)

Les effectifs sont conséquents sur le site, 135 le 22 novembre 2004, 174 le 20 janvier 2004 chiffre record pour le site et 108 le 13 février 2005.

✓ **Les anatidés**

Deux espèces ont des rassemblements parfois supérieurs à 100 individus.

Le **Canard colvert** (*Anas platyrhynchos*) stationne en nombre, 158 le 13 novembre 2005, même si des rassemblements plus importants sont notés sur les plans d'eau des Ajeux à la Ferté Bernard, 600 le 11 janvier 2004 (Jallu F.) et de la Chartre sur le Loir, 375 le 2 octobre 2005 (La-campagne J.).

Le **Fuligule milouin** (*Aythya ferina*) est présent en nombre chaque hiver avec des pointes en décembre ou janvier avec 150 individus le 10 janvier 2002, 215 individus le 20 décembre 2007 (record sur le site) et 152 le 25 janvier 2006.

Les autres anatidés ont des effectifs plus modestes

Le **Canard chipeau** (*Anas strepera*) fréquente régulièrement le plan d'eau, 12 le 30 octobre 2006 mais il s'agit probablement de migrateurs car les effectifs retombent à 2 en novembre et 7 le 7 décembre de la même année.

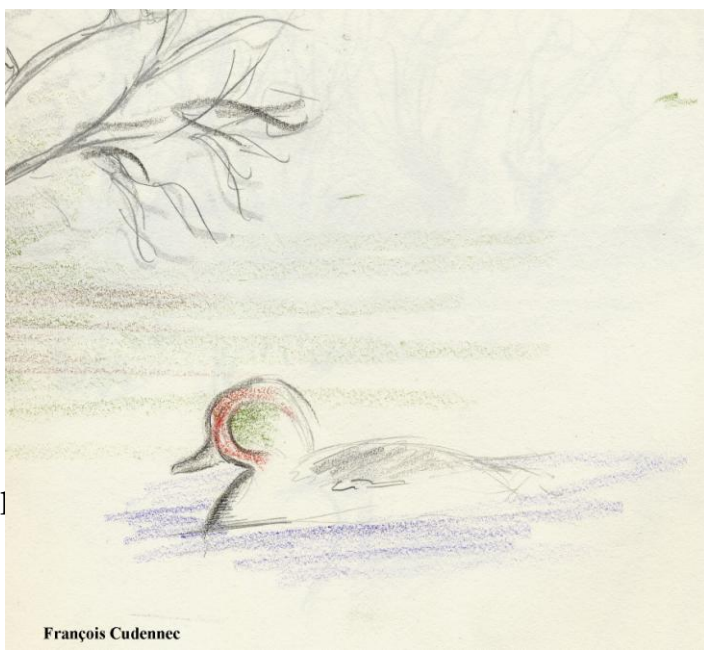
Le **Fuligule morillon** (*Aythya fuligula*) se rencontre de la mi octobre à la fin mars avec des effectifs faibles, maximum de 6, 3 mâles et 3 femelles le 19 février 2007.

Le **Canard souchet** (*Anas clypeata*) connaît ses « pics » de présence en décembre, 44 le 10 décembre 2002, 12 le 10 janvier 2003 et 10 le 26 janvier 2007.

La **Sarcelle d'hiver**, (*Anas crecca*) est présente avec de petits effectifs, 4 du 10 au 12 décembre 2007, le record à ce jour étant de 17, 10 mâles et 7 femelles le 29 décembre 2005, le lac étant partiellement gelé.

Parmi les autres espèces fréquentant la Monnerie en hiver on note :

Le tarier]



Le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) : 6 le 7 février 2007, un record pour le site.

L'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), une le 11 novembre 2003, une le 14 décembre 2005, une arrivée le 12 décembre 2006, 2 autres le 31 décembre, l'une d'entre elles est restée jusqu'au 14 janvier 2007.

Le Canard siffleur (*Anas penelope*) est présent avec de faibles effectifs, 3 le 2 novembre 2006, 3 le 21 février 2007.

✓ **Les visiteurs occasionnels en hiver :**

Certaines espèces sont présentes de façon très occasionnelle à la suite de « coups de froids » qui poussent les espèces hivernant plus au nord à « glisser » vers le sud ou de tempêtes qui déroutent certains oiseaux de leur trajets.

Chez les Plongeurs, le **Plongeon imbrin** (*Gavia immer*) a été observé à La Monnerie trois fois en huit ans en 2001, 2003, et 2005 (cf. annexe 1). Par comparaison entre 1976 et 1998 seules 8 observations ont été faites en Sarthe. Le **Plongeon catmarin** (*Gavia stellata*) n'a été observé qu'une seule fois en 2003, contre 4 pour l'ensemble de la Sarthe entre 1976 et 1998 (Groupe Sarthois Ornithologique.2000. *La Migration des Oiseaux en Sarthe*).

La **Nette rousse** (*Netta rufina*) a été observée deux fois en 2002 et 2006. Cette espèce hiverne essentiellement en Camargue et dans les Dombes avec des effectifs faibles, 3 800 sur l'ensemble du territoire Français métropolitain à la mi janvier 2002 (Deceuninck 2004)

La **Macreuse noire** (*Melanitta nigra*) a été observée trois fois en 2001, 2004 et 2007. Cette espèce hiverne essentiellement le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique, 17 178 à la mi janvier 2002 (Deceuninck 2004)

Le **Fuligule milouinan** (*Aythya marila*) n'a été observé qu'une fois sur le site de la Monnerie en 2005. L'espèce hiverne principalement en baie de la Vilaine (80% des effectifs nationaux).

Le **Fuligule nyroca** (*Aythya ferina*), a été observé une seule fois du 15 au 22 novembre 2003. Cette espèce demeure rare en France en hiver. L'effectif national à la mi janvier 2002 n'était que de 21 individus (Deceuninck 2004). Son observation en Sarthe est elle aussi très rare, seulement deux observations de 2 individus (Groupe Sarthois Ornithologique 2000).

Le **Garrot à œil d'or** (*Bucephala clangula*) a été observé deux fois en 2004 et 2006.

En dehors du Grèbe huppé, les Grèbes observés sont le **Grèbe à cou noir** (*Podiceps nigricollis*) en 2003 et 2004, le **Grèbe jougris** (*Podiceps grisegena*) et le **Grèbe esclavon** (*Podiceps auritus*) le plus rare des quatre, uniquement en 2004.



LES MIGRATEURS

Le site constitue une halte pour de nombreuses espèces que ce soit en migration pré-nuptiale ou post-nuptiale.

La Bernache cravant (*Brenta bernicla*) a été observée presque chaque année, en 2000, 2002, 2003, 2004, 2005 et 5 le 6 février 2007 sans doute un début de migration pré nuptiale (cf. annexe 1 : fréquence des observations). L'espèce hiverne sur les côtes françaises, de l'Atlantique à la Manche.

La Bernache nonette (*Brenta leucopsis*) n'a été observée sur les huit dernières années qu'une seule fois en 2002 .

L'Oie cendrée (*Anser anser*) se pose dans les près assez régulièrement, 23 le 11 février et 81 le 7 mars 2005 en migration pré nuptiale. Le 12 décembre 2006 46, date assez peu habituelle, sans doute une migration post nuptiale particulièrement tardive.

✓ Les Sternidés

La Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) est présente l'été parfois en rassemblement post nuptiaux importants, comme cette observation de 35 individus le 19 août 2007 (record pour le site).

La Sterne naine (*Sterna albifrons*) 1^{ère} observation sur le site le 25 mai 2007. L'espèce niche sur la Loire, notamment en Anjou, ce qui explique les observations en Sarthe d'oiseaux qui se dispersent en remontant la Maine et le Loir.

La Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) est observée tous les ans depuis 2004. Ainsi 2 d'entre elles ont été observées le 16 et le 23 mai, et 2 le 26 mai 2007.

La Guifette noire (*Chlidonias niger*) a été plus abondante en 2007 que la moustac, avec des observations entre le 16 mai et 12 août et un maximum de 10 individus le 6 août 2007.

✓ Les Laridés

La Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) niche en Sarthe au sein de certaines colonies de Mouettes rieuses depuis 1997 (Julliot H. & Keruhel C.). Le recensement de 2005 a comptabilisé 13 couples répartis sur deux sites (Melocco J.). Le rassemblement de 52 oiseaux en dortoir, début avril 2007, sur le lac de la Monnerie illustre l'implantation durable de l'espèce en Sarthe dix ans après sa première nidification.

La Mouette pygmée (*Larus minutus*) est présente en Sarthe surtout lors de sa migration pré nuptiale. En 2004, 12 sont observées le 23 avril, et 2 juvéniles le 12 octobre. En 2005, 4 sont présentes sur le site le 6 avril. En 2007 apparition précoce d'un individu du 22 au 24 février, et d'un autre le 22 mars.

✓ **Les Limicoles :**

Le Bécasseau minute (*Calidris minuta*) et le **Bécasseau variable** (*Calidris alpina*) ont été observés pour la première fois sur le site le 28 septembre 2007, s'alimentant dans une flaque d'eau de la carrière, puis au repos et enfin se toilettant.

La Barge à queue noire (*Limosa limosa*) a été observée quatre fois, en 2001, 2003, 2004 et le 1^{er} avril 2007, rien à voir avec le stationnement des groupes dans les Basses Vallées Angevines

Le Chevalier gambette (*Tringa totanus*) a fait l'objet de deux observations au cours de la période 2000-2007, 1 le 16 juillet 2003 et 5, 2 adultes et 3 jeunes, le 9 juillet 2007.

Le Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*) a été observé à trois reprises en 2001, 2004 et en 2005 le 6 mai.

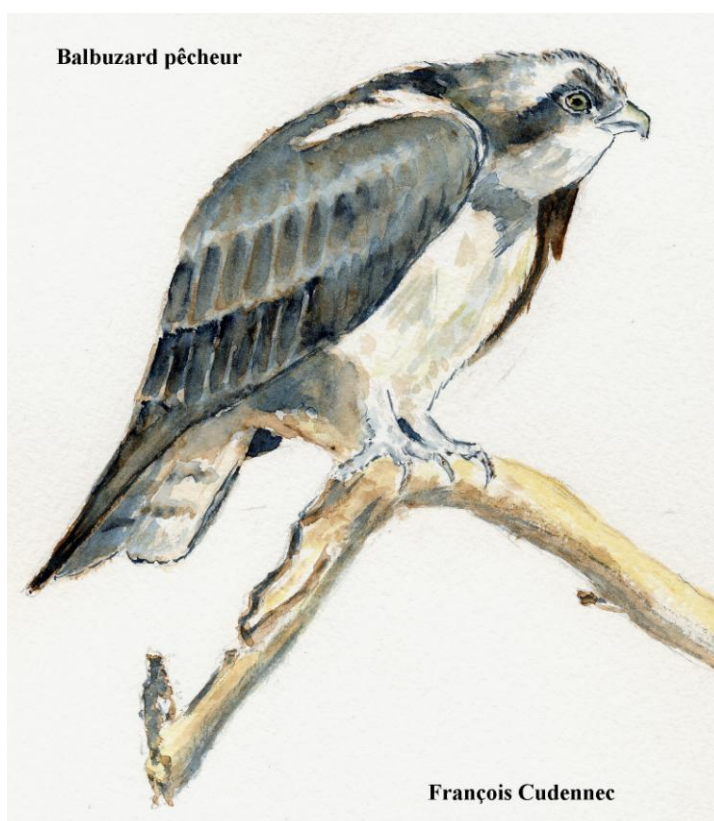
Le Chevalier sylvain (*Tingra glareola*) La première mention d'un individu sur le site date du 16 juillet 2007.

L'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) a été observée en 2000. Puis en 2004, 1 le 10 avril, 4 le 8 novembre, et 5 le 18 décembre et en 2005 1 le 18 décembre en vol.

L'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) a été observée en vol le 22 avril 2001.

✓ **D'autres migrateurs :**

Le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)



Les Balbuzards vus en Sarthe le sont en migration pré ou post nuptiale. Sur le site de la Monnerie les observations suivantes ont été faites aux dates suivantes :

En 2002, 1 le 19 septembre

En 2004, 1 le 16 avril

En 2005, 1 le 5 mai 2005 et 1 le 29 et le 31 août 2005

En 2007, 1 le 22 mai

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) est observé régulièrement à l'automne sur les prairies autour du lac, 1 mâle le 3 octobre 2007, 2 femelles le 6 octobre 2007

LES NICHEURS

L'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) s'est installée depuis 2001, en 2007 deux colonies avec respectivement 158 terriers et 84 couples et 20 terriers et 5 couples.

En 2004 le site de la Fèche accueillait 112 couples nicheurs sur un total Sarthois de 276, soit 41% de l'effectif départemental (Melloco J. 2005)

Le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) est un nicheur « classique » en Sarthe. En 2007, deux nidifications ont été observés sur le site de la Monnerie.

Sur les rives des étangs nichent régulièrement le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), **la Gallinule poule d'eau** (*Gallinula chloropus*) **la Foulque macroule** (*Fulica atra*), **le Martin pêcheur** (*Alcedo atthis*).

LES ESPECES ALLOCHTONES

Le site de la Monnerie permet aussi d'observer parfois des espèces allochtones c'est-à-dire étrangères à la faune locale car introduites par l'homme ou échappées de captivité.

L'Erismature à tête rousse (*Oxyura jamaicensis*) une mention de 3 individus le 03 octobre 2005

L'Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiaca*) 1 le 10 mars 2005

L'Ibis Sacré (*Threskiornis aethiopicus*) le 5 octobre 2007 en vol

Bibliographie

- ✓ Rocamora G., & Yeatman-Berthelot D. (1999). - *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris 560 p.

- ✓ Groupe Sarthois Ornithologique (2000). - *La Migration des Oiseaux en Sarthe*. Coulaines, 204 p.
- ✓ Dubois P.J., Le Maréchal P., Oliosio G., Yésou P., (2001). - *Inventaire des Oiseaux de France*, Nathan. 397 p.
- ✓ Deceunnick B., (2004). - *Anatidés et foulques hivernant en France : bilan de vingt années de dénombrement (1983-2002)*. Ornithos 11-1.p 2 +: 13.
- ✓ Melocco J., (2005). - *Inventaire des couples nicheurs d'hirondelles de rivage (riparia riparia) dans la Sarthe en 2004*. Le Tarier pâtre n°5 Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Sarthe. p 12 : 15.
- ✓ Lacampagne J., Melocco J., (2006). - *Données sur les Laridés hivernant et nicheurs en Sarthe*. Le Tarier Pâtre n°6. Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Sarthe. p13 : 19.

Sommaire DES Annexes

Annexe 1 : espèces observées en 2006 et 2007, dates et effectifs

Annexe 2 : fréquences des observations

Annexe 3 : statut des oiseaux observés

Annexe 1

Etangs de la Monnerie

Oiseaux migrateurs et sédentaires 2006/2007 (de septembre à avril)

Grèbe castagneux 4 :

1 du 23 au 27/09/06;
1 le 14/01/07,
1 le 18/01
1 le 16/03

Grèbe huppé 70

(max.) fin décembre, arrivée progressive mi-novembre départ idem mi-janvier.

Grand cormoran 185(max.) record sur le site

fin décembre en passage, 60 à 70 hivernants, arrivée des premiers début novembre départ progressif début février.

Aigrette garzette 6

1 le 03/11,
4 (max.) du 07 au 09/01 dont 1 arrivée le 12/12,
2 autres le 31/12
1 restée jusqu'au 14/01
1 du 26 au 30/01

Grande aigrette 2

1 le 02/10
1 du 03 au 05/03

Héron cendré **14** (max.) le 02/01

Cygne tuberculé **8**

1 le 31/12 6
6 le 07/02 **record sur le site**
1 le 17/03

Oie cendrée **46** le 12/12

Bernache cravant **6** le 05/02 **record sur le site**

Canard colvert **150** (max.) le 19/12

Canard chipeau **53**

1 (m) le 27/09
1 (m) le 06/10
8 (m) le 11/10
12 (8/4) le 30/10
2 (1/1) le 04/11
2 (1/1) le 10/11
6 (3/3) le 07/12
2 (1/1) du 19 au 26/12
2 (1/1) du 02 au 14/01
5 (3/2) les 22 et 23/01
3 (2/1) le 30/01
2 (1/1) le 02/02
4 (2/2) du 05 au 28/02
2 (1/1) le 01/04
1 (m) le 3/4

Canard pilet **2** (1/1) le 03/04

Canard souchet **76**

13 (5/8) le 30/10
3 (1/2) le 02/11
5 le 04/11
5 (m) le 10/11
10 5/5 le 26/01
2 (m) le 15/02
2 (1/1) le 21/02
3 (1/2) le 01/03
3 (2/1) le 16/03
5 (3/2) le 01/04
23 (12/11) le 08/04

Canard siffleur **9**

2 (1/1) le 30/10
3(1/2) le 02/11
1 (m) le 19/12
3 (2/1) le 21/02

Sarcelle d'hiver **32**

3 le 04/09
2 (1/1) le 21/09
4 le 23/09
1 (f) le 11/10
1 (m) du 02 au 04/11
2 (1/1) le 05/11
2 (1/1) le 08/11
4 (2/2) du 10 au 12/11
1 (f) le 15/11
1 (f) le 30/11
3 (2/1) le 11/12
8 (4/4) en hivernage du 19/12 au 22/02 pas toujours visibles

Fuligule milouin **105**

(max.) le 10/12 passage les 10/10, 12/10, 23/10, 24/10,
arrivée des hivernants le 30/10 départ progressif mi-février quelques passages les 21 et
24/02 et le 08/04

Nette rousse **1** (juv. ou f) le 03/11

Fuligule morillon **36**

1 (m) le 24/10
1 (juv) le 01/11
2 (m) le 02/11
1 (f) le 05/11
2 (f) le 07/12
1 (f) du 13 au 19/12
2 (m) le 02/01
2 (1/1) le 07/01
1 (m) le 21/01
2 (m) les 22 et 23/01
1 (m) les 26 et 27/01
4 (2/2) max. du 31/01 au 03/02 dont 3 (2/1) à partir du 30/01 et 2 (f) jusqu'au 04/02
3 (m) le 07/02
2 (1/1) du 08 au 11/02
6 (max.3/3) le 19 et 3 (2/1) le 20/02
2 (1/1) le 23/02
3 (2/1) le 23/03

Macreuse noire* **3**

2/1 ou juv.le 13/04

Gallinule poule d'eau non comptées

Foulque macroule **141**

Arrivée progressive à partir de la mi-août, effectif maximum vers la mi- janvier, départ très
tôt vers la 1ère quinzaine de février

Echasse blanche **1** le 22/04 **1^{ère} observation sur le site**

Petit gravelot **4** (max.) le 09/04 arrivée le 29/03

Vanneau huppé **1500** (max.) 1^{ère} quinzaine de janvier

Chevalier culblanc **2**

1 le 03/10

1 le 24/10

Chevalier guignette **2** arrivés le 22/04

Chevalier gambette **2** le 26/03

Barge à queue noire **1** le 01/04

Bécassine des marais **6** (max.) 1^{ère} obs le 18/10. et la dernière fin décembre.

Mouette rieuse **1500 maximum** fin décembre

Mouette mélanocéphale **52** (max) début avril en dortoir

1^{er} gros rassemblement sur le site

Goéland argenté **1** le 23/10

Goéland brun **6**

1 le 12/12

1 le 27/12

2 le 29/12

1 le 30/12

1 le 02/02

Mouette pygmée **1** du 22 au 24/02

Sterne pierregarin **8** (max.) le 24/04 arrivées le 17/04

Guifette noire **1** le 21/09

Guifette moustac **1** le 24/04

Total 37 espèces

Christiane et Bernard Basoge

** obs. de Serge Jouvin et François Cudenec*

Annexe 2

nom vernaculaire	nom scientifique	avant 2000	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	■				■	■	■	■	■
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		■	■		■	■	■	■	■
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	■			■					
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>		■		■	■	■	■		■
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>							■		
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>			■	■	■	■	■		■
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>		■	■	■	■	■	■	■	■
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>			■	■	■	■	■	■	■
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		■	■	■	■	■	■	■	■
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>				■	■	■	■	■	■
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>			■	■					·
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>				■				■	·
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>					■				
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>							■		
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>			■				■		■
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>					■		■		
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	■								
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>					■				■
Érismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>							■		

Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>						■			
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>			■			■		■	
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	■	■	■	■	.	■	■	■	■
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>						■			
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>						■			
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>						■	■		
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>						■			
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>			■				■	■	■
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>			■					■	■
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>							.		■
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>							■	■	
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>							.	.	■
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>				■			■	■	■
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Huïtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>							■		
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>							.		■
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>		■					■	■	
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>			■	■	■	■	■	■	■
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	■
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	■
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>					■				
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>			■	■	■	■	■	■	■
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>			■		■	■			■
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>							■	.	■
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>				■	■	■			■
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>			■				■	■	
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>						■	■		■
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>						.	.	.	■
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>							■		■

Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>						■	■	■	■
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>				■	■	■	■	■	■
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>				■	■	■	■	■	■
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>									■
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>						■	■	■	■
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>						■	■	■	■
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>			■	■	■	■	■	■	■

Annexe 3

Statut : estivant (e), nicheur (n), migrateur (m), hivernant (h),			
Espèce	Statut	Nombre	
Grèbe huppé	(n,m,h)	22	(max) le 21/08 de 15 à 18 sédentaires 2 nidifications avec 1 jeune
Grand cormoran	(e,h)	15	(max) le 17/08 de 1 à 4 sédentaires
Héron cendré	(e,n,h)	15	(max,) le 23/07
Tadorne de Bellon	(e,m)	2	1 le 23/05 1 le 08/07
Canard colvert	(e,n)		non compté
Canard souchet	(m)	6	le 11/08
Fuligule milouin	(m)	2	le 23/05
Balbusard pêcheur	(m)	1	le 22/05
Gallinule poule d'eau	(n,h)		non compté
Foulque macroule	(n,h)	8	(max) lors de l'arrivée des hivernants 2 couples sédentaires avec nidifications sans naissance
Petit gravelot	(n,m)	4	(max) le 23/07
Vanneau huppé	(e,m,n)	8	(max) fin août
Chevalier sylvain	(m)	1	le 16/07 1ère observation sur le site
Chevalier culblanc	(m)	1	le 20/07
Chevalier guignette	(m)	6	(max) le 25/07
Chevalier gambette	(m,e)	8	5 le 09/07 2 le 20/07 1 le 16/08
Mouette rieuse	(e,m,h)	115	(max) le 07/07 de 15 à 20 sédentaires
Sterne naine	(m)	1	le 25/05/ 1ère observation sur le site
Sterne pierregarin	(m)	30 à 35	(max) le 19/08 record
Guifette noire	(m)	21	1 le 16/05 3 (max) le 24/05 dont 1 à partir du 23 et 1 jusqu'au 25 1 le 30/05 10 le 06/08 6 le 12/08 et 1 jusqu'au 13

Guifette moustac	(m)	6	2	le 16/05
			2	le 23/05 dont 1 jusqu'au 25
			2	le 26/05
Martin-pêcheur d'Europe	(n,h)			non compté
Hirondelle de rivage	(n)	84		couples

Christiane et Bernard Basoge

LA NIDIFICATION DU HERON CENDRE (*Ardea cinerea*) EN SARTHE EN 2007

La LPO Sarthe a participé au 9^{ème} recensement des Hérons arboricoles en 2007 coordonné par Loïc Marion.

Le Héron cendré a connu des heures difficiles avec une quasi disparition à la fin du 19^{ème} siècle. En 1974 l'effectif nicheurs national ne comptait encore que 4 500 couples.

Depuis cette date qui marque le début de la protection intégrale de l'espèce, le Héron cendré a vu ses effectifs progresser pour atteindre 26 700 couples dans 660 colonies en 1994. (Bois-teau B. & Marion L. 2005).

En Sarthe, le Héron cendré (*Ardea cinerea*) est le seul ardeidé nichant régulièrement. Il se reproduit au sein de colonies, dans des milieux variés, en général à proximité des zones humides.

La réapparition du Héron cendré en Sarthe date de 1982 avec la nidification de 4 à 6 couples sur l'étang de Loudon commune de Parigné l'Evêque (Vaillant G. 2003).

La dernière estimation de la population en Sarthe faisait état de 50 couples nicheurs en 1990 (Motel G. & Sesma JF. 1991).

Le recensement coordonné en 2007 par la LPO Sarthe a conduit aux résultats suivants :



Maurice Marchal

n° des sites	commune	lieu dit	nombre de nids occupés	part relative	observateurs
1	Parigné l'Evêque	Etangs de Loudon	58	53%	Jérôme Lacampagne Maurice Marchal
2	Spay	Les Plouzes	31	28%	Jérôme Lacampagne
3	La Flèche	La Guibonnière	13	12%	Benjamin Même Lafont et François Cudennec
4	Crée sur Loir	Le Marais	3	3%	Jacques Besnault
5	Vouvray		5	5%	Jean Marchasson
	Total		110	100%	

Cinq sites ont été recensés en 2007 contre 4 en 1999.

L'Étang de Loudon sur la commune de Parigné l'Evêque reste le site le plus important avec 58 couples nicheurs soit 53 % de l'ensemble départemental. Les oiseaux installent leurs nids essentiellement sur des saules morts au milieu de l'étang et pour les nouveaux nicheurs sur des saules en végétation en périphérie.

L'évolution de la colonie est constante depuis l'origine, 4 à 6 couples en 1982, 20 en 1990, 45 en 2003, (Paineau 2003), 58 en 2007.

Bien qu'éloigné des zones favorables à l'alimentation, principalement la vallée de l'Huisne, l'attractivité de l'étang de Loudon est pour l'instant intacte.

Le site des Plouzes sur la commune de Spay occupe la deuxième place avec 31 couples en 2007 (12 en 2004) et 28 % des effectifs départementaux. Il est situé au sud du Mans, dans un bois de pins à proximité de la Sarthe et de nombreuses gravières en eau.

La Guibonnière à la Flèche

Ce site a accueilli 13 couples nicheurs en 2007 sur des arbres morts, des saules, des bouleaux voire des chênes, isolés de la terre ferme. Situé à proximité de la Vallée du Loir et de carrières en eaux il regroupe 12% de la population Sarthoise.

Le Marais à Cré sur Loir est un site récent avec 3 nids occupés en 2007 sur des saules.



Maurice Marchal

A **Vouvray sur Loir** une île d'un étang de pêche a accueilli 5 nids pour la première fois en 2007.

Conclusions :

La dynamique de nidification des Hérons cendrés semble se poursuivre. Cependant, les deux principales colonies à Loudon et aux Plouzes qui regroupent 80% de l'effectif nicheurs devront être suivies attentivement, pour anticiper toute détérioration du milieu d'accueil.

En outre, un effort de prospection devra être réalisé pour rechercher de nouveaux sites sur le Département afin de réaliser un suivi régulier et le plus exhaustif possible.

Merci aux participants de cette enquête :

Jacques Besnault
François Cudennec
Benjamin Laffont
Maurice Marchal
Jean Marchasson

Bibliographie

- Boisteau B. & Marion L. (2005). Définition des habitats potentiels du Héron cendré *Ardea cinerea* par l'analyse du paysage et de sa niche écologique. *Alauda*, vol 73 n°4 p 431 : 440.
- Sériot J. & Marion L. (2004). - Le Héron cendré. Belin, Eveil Nature, Paris, 72 p.
- Paineau G. (2003).- La colonie de Hérons cendrés (*Ardea cinerea*) de Loudon - *Sitta Cénomane* p 7.
- Dubois J.P, Le Maréchal P., Oliosio G., Yésou P. (2001). - Inventaire des Oiseaux de France, Nathan .p 53 : 54.
- Motel G., & Sesma J.F. (1991). - Le Héron cendré *Ardea cinerea*. Les Oiseaux nicheurs de la Sarthe. Groupe Sarthois Ornithologique. Le Mans. 169 p.
- Vaillant G. (1983) - Nidification du Héron cendré en Sarthe. Bulletin du GSO n°10 p3.

Jérôme Lacampagne

Le tarier pâtre n°7




BirdLife
INTERNATIONAL

Le **TARIER PATRE** - Bulletin édité par la LPO Sarthe
Adresse : Maison de l'Eau, 43 rue de l'Esterel, 72000 LE MANS
Directeur de publication et mise en page : Jérôme LACAMPAGNE
Ont participé à l'élaboration de ce numéro Bernard et Christiane BASOGE, François
CUDENNEC, Jean-Joseph DEMOTIER, Serge JOUVIN, Benjamin MEME LAFOND,
Frédéric LECUREUR, Maurice MARCHAL, Elodie PEREZ.
© LPO 2007. La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le
procédé utilisé, est soumise à autorisation.



Le tarier père n°7

